

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 MARS 1904.

Premier feuillet de Pétitions.

M. le Baron **Orban de Xivry**, 1^{er} Rapporteur.

Numéros du registre des d'ordre.	Numéros des pétitions.
--	------------------------------

- | | | |
|----|-------|---|
| 1. | 1256. | Les sieurs Van Waesberghe et Van Haevermaete, respectivement syndic et secrétaire de la Chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement judiciaire de Gand, exposent que des instructions viennent d'être données pour qu'à l'avenir les citations à notifier aux prévenus pour les tribunaux de police soient signifiées exclusivement par les agents de la police locale — les agglomérations de Bruxelles, Anvers et Charleroi et quelques villes exceptées — et que cette mesure est tout spécialement désastreuse aux huissiers des cantons ruraux qui ne disposent déjà que de très faibles ressources. |
|----|-------|---|

Justement alarmés de la situation que leur créerait le nouveau régime, de l'atteinte qu'il porterait à leurs prérogatives, les pétitionnaires prient le Sénat d'intervenir pour que les huissiers de l'arrondissement de Gand puissent, comme par le passé, continuer à citer en matière répressive de police.

Même pétition des huissiers des cantons ruraux de la province d'Anvers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

2. 1278. Le Conseil communal de La Louvière émet le vœu de voir reviser la législation sur le régime des aliénés, au point de vue de la sécurité à garantir aux citoyens.
Même pétition du Conseil communal de Cuesmes.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

3. 1281. Le sieur Joé Toscan, à Anvers, fait parvenir au Sénat une proposition relative à la réorganisation de la police rurale ; il émet le vœu que le Parlement soit saisi sans retard de cette importante question.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de l'Agriculture, de la Justice, de l'Intérieur et de l'Instruction publique et de la Guerre, qui ont institué la Commission chargée d'étudier la réorganisation de la police rurale.

4. 1284. Par pétition datée de Saint-Gilles, la dame Anne Bauer, épouse divorcée de feu Jacques Godefroid, expose au Sénat sa profonde misère et sollicite une minime pension.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

5. 1296. Le Conseil communal de Gilly prie instamment les pouvoirs compétents de bien vouloir décréter :
1° L'érection d'une justice de paix à Gilly ;
2° Subsidiairement la tenue, par M. le Juge de paix du canton Nord de Charleroi, d'audiences hebdomadaires de conciliation dans un local communal ;
3° La fixation de la commune de Gilly comme résidence de l'un des huissiers attachés au tribunal de Charleroi.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

6. 1306. Le sieur Hubert Bontems, interné à l'asile d'aliénés du « Strop », à Gand, transmet au Sénat copie d'une requête qu'il a adressée à M. le Ministre de la Justice, demandant sa mise en liberté immédiate d'office.
Le pétitionnaire expose les incidents qui ont motivé son internement et insiste pour que le Sénat veuille bien intervenir en sa faveur.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

M. **Léger**, 2^e Rapporteur.

7. 1139. Se référant à des requêtes que les greffiers des Conseils de prud'hommes ont adressées à diverses reprises à la Législature, le sieur Desmet, greffier du Conseil de prud'hommes, à Gand, expose qu'aucune règle n'est établie pour la fixation des traitements des greffiers des Conseils de prud'hommes; que ces traitements ne sont pas en rapport avec l'importance de leurs fonctions, leur nombre d'années de service et le rang qu'ils doivent tenir.

Le pétitionnaire prie le Sénat de vouloir bien établir en faveur de ces fonctionnaires un barème de traitements ou tout au moins prendre des mesures pour l'amélioration de leur position.

Même pétition des greffiers des Conseils de prud'hommes de Dour, Saint-Nicolas (Waas), Courtrai, Lokeren, Charleroi, Namur, Alost, Liège, Termonde, Roulers et Bruxelles.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail et à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

8. 1238. Le sieur Jules Dereume, à Tournai, expose itérativement qu'il a pris part, le 18 octobre 1900, à un examen d'expéditionnaire au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique et que toutes les demandes d'emploi qu'il a adressées au chef de ce Département sont restées sans suite. Il supplie les membres du Sénat d'intervenir auprès de M. le Ministre pour obtenir une réponse à sa demande.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

9. 1286. Les vice-président et secrétaire de la Fédération nationale des employés communaux de Belgique préconisent diverses modifications à apporter à la loi communale et ayant pour objet d'améliorer la situation des receveurs communaux.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
---------------------	--

10.	1292.
-----	-------

Le sieur De Pournay, à Spa, expose que des administrateurs communaux auxquels le corps électoral a signifié récemment que leur façon de gérer ne lui convenait plus, votent néanmoins, pendant les dernières semaines de leur gestion, nombre de travaux et de dépenses, alors que le compte de l'exercice 1903 se solde dès à présent par un déficit de plus de 100,000 francs.

Le pétitionnaire estime qu'en droit strict c'est là un procédé peu loyal et il prie les Chambres de voter une disposition législative pour empêcher le retour de pareils agissements.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. Delannoy, 3^e Rapporteur.

11.	1223.
-----	-------

Par pétition datée de Vottem, le sieur Boclinville, secrétaire général de la Ligue nationale des employés et voyageurs de Belgique, transmet au Sénat l'ordre du jour ci-après voté par cette association :

« Le Congrès de la Ligue nationale des employés et » voyageurs émet le vœu de voir le Parlement reviser » complètement la loi du 21 mai 1810, dans le sens de » la suppression complète de la patente aux employés » et voyageurs. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics, en insistant vivement en faveur d'un projet de revision de la loi du 21 mai 1810.

12.	1255 ^a .
-----	---------------------

Les sieurs Legrand et Jottrand, respectivement président et secrétaire du Comité de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mons, transmettent au Sénat le texte ci-après de l'ordre du jour adopté par cette association dans sa réunion du 26 juin 1903 :

« La Chambre de Commerce de Mons proteste de la » façon la plus catégorique contre la proposition tendant » à établir des droits d'entrée sur les houblons étrangers » et émet le vœu qu'elle soit repoussée par le Parle- » ment.

» Elle proteste également contre toute charge nou- » velle que l'on voudrait imposer à la Brasserie, sous » forme de droits d'entrée sur les orges et maïs.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

» Elle estime que la Brasserie, fidèle aux principes du
» libre échange, doit s'opposer à l'établissement de tout
» nouveau droit sur les matières premières. »

13. 1249. Le sieur Corty, président de la Fédération des associations commerciales et industrielles de la Belgique, à Anvers, expose que cette fédération appuie énergiquement les vœux exprimés par la Chambre de Commerce d'Anvers, contre les retours protectionnistes dans le régime économique de la Belgique.

Le pétitionnaire insiste sur « la nécessité d'orienter
» définitivement la Belgique dans le sens de la plus
» large application du libre échange et du rejet formel
» de toute tendance protectionniste ».

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics,
en s'en référant au rapport présenté le 21 avril 1903, sur
une pétition analogue.*

14. 1245. Le Conseil communal de Hingene prie le Gouvernement et les Chambres législatives d'entamer les pourparlers avec la Société Veuve Enschoot, en vue du rachat par l'État du pont établi sur le Rupel, à Boom, afin de mettre cette voie de communication sur un pied d'égalité avec les autres grandes communications du Royaume et de supprimer le droit de péage existant encore sur ce pont.

Même pétition du Conseil provincial d'Anvers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics,
avec prière de bien vouloir y donner la suite qu'elle com-
porte.*

15. 1283. La Section des sculpteurs ornemanistes formée au sein de la « Ligue du Bâtiment » fait part au Sénat des vœux qu'elle a formulés et qu'elle demande aux Administrations publiques, aux architectes et aux particuliers de prendre en considération.

Afin de rendre à la sculpture décorative la place qu'elle mérite et à remettre en valeur le bon renom artistique de notre pays, ils demandent, tout en reven-
diquant la responsabilité artistique du sculpteur, que leur art ne soit plus confondu avec le travail de l'entre-

prise générale et qu'il fasse l'objet d'entreprises séparées.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics, avec l'espoir de voir cette pétition favorablement accueillie par les Pouvoirs publics.

16. 1289. Les président et secrétaire général de la Chambre de commerce d'Anvers rappellent que depuis dix-sept ans cette Chambre joint ses instances à celles de la batellerie et des industries belges pour obtenir l'abolition des péages sur les voies navigables appartenant à l'État.

Les pétitionnaires émettent l'espoir que le Sénat voudra insister auprès de M. le Ministre des Finances pour que l'abolition sollicitée s'accomplisse sans retard.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics, en insistant vivement sur l'utilité qu'il y aurait de supprimer les péages sur les voies navigables.

17. 1298. Des employés des douanes de Sterpenich préconisent un nouveau barème de traitements pour les agents des douanes ; ils rappellent en même temps au Sénat leurs pétitions tendant à obtenir la gratuité et la réduction des frais de transport sur les chemins de fer de l'État, ainsi que la mise à la retraite d'office à 60 ans et l'obtention de celle-ci facultativement à 55 ans après trente années de service, pour les agents des douanes et des accises du service actif.

Même pétition d'employés des douanes des postes d'Agimont (village), Angre, Anvers, Arendonck (pont 5), Arlon, Bagimont, Beaumont, Beauwelz, Beirendrecht, Beho, Blandain, Blankenberghe, Bleharies, Bleharies (Espain), Bleyberg, Bouillon, Bras (Wardin), Brasschaet, Brée, Bruges, Comines, Corbion, Erquelinnes (station), Gand, Halanzy, Henri-Chapelle, Kieldrecht, Laplaigne, Liège, Lillo, Loozen, Maldeghem, Mieck, Momignies, Momignies (station), Montenaeken, Montzen, Moresnet, Namur, Poperinghe, Pussemange, Quévy (station), Quiévrain (station), Rièzes, Rousbrugge-Haringhe, Santvliet, Stavelot, Sugny, Verviers, Warneton, Wiers, Callenelle et Cappellen.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

publics, avec l'espoir de voir ces pétitions prises en sérieuse considération, vu l'intérêt qui s'attache à la catégorie de fonctionnaires dont s'agit.

18. 1302. Les sieurs Mairy et De Tooz, respectivement président et secrétaire de l'Association des commerçants et propriétaires de la ville de Namur, signalent au Sénat la crise commerciale intense qui sévit actuellement à Namur, et qui est due au développement toujours croissant de la Société coopérative des employés du chemin de fer « La Prudence » établie en cette ville.

Les pétitionnaires exposent que cette coopérative fait une concurrence injuste et désastreuse aux commerçants namurois ; ils protestent avec la plus grande énergie contre l'existence de cette coopérative ; ils demandent avec instance qu'elle soit supprimée ou tout au moins qu'elle soit ramenée à son véritable but et que les abus qu'elle commet journellement soient sévèrement réprimés.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics, avec prière d'un examen aussi attentif que bienveillant.

19. 1304. Les sieurs Smet et consorts, membres du Comice agricole de Saint-Gilles (Waas), émus de la situation désastreuse de l'industrie sucrière, comparée à celle des pays concurrents et de sa répercussion sur la culture betteravière, prient le Sénat de demander :

1° A M. le Ministre des Finances, l'abolition complète du droit de consommation sur le sucre ;

2° A M. le Ministre des Chemins de fer, la réduction des tarifs de transport des betteraves, des pulpes et des charbons sur les grands réseaux et les vicinaux.

Les pétitionnaires appuient leurs revendications sur diverses considérations de fait et espèrent qu'ils obtiendront satisfaction au cours de la présente session.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics, en insistant pour que cette pétition soit examinée avec la plus entière bienveillance.

M. Van Ockerhout, 4^e Rapporteur.

20. 1230. Les sieurs Gheeraerds et Reyniers, respectivement président et secrétaire de la Commission d'études pour

la culture et le commerce du houblon, à Alost, prie le Sénat de voter un droit d'entrée de 25 francs ou plus sur les houblons étrangers.

Les pétitionnaires rencontrent les principaux arguments invoqués par les brasseurs à l'appui de leur demande tendant à voir rejeter cette proposition, et exposent les raisons qui militent en faveur de cette proposition.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

21. 1255^b. L'Association des brasseurs de l'arrondissement de Nivelles prie le Sénat de [ne donner aucune suite aux demandes tendant à l'établissement de droits d'entrée sur les matières premières nécessaires à la fabrication de la bière.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

22. 1254. L'Association des brasseurs de l'arrondissement d'Alost proteste contre la demande des cultivateurs de houblon tendant à établir un droit d'entrée sur les houblons étrangers, prie le Sénat de voter contre tout projet de loi établissant un droit pareil et de rejeter tout projet de droits d'entrée sur les orges.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

23. 1297. Les sieurs Heyndrickx et consorts, membres du « Vlaamsche Kring », à Saint-Nicolas (Waas), attirent l'attention du Sénat sur la nécessité de relier cette ville au réseau des voies navigables de la Belgique.

Les pétitionnaires exposent que les études préliminaires, faites en vue du creusement d'un canal d'environ 20 kilomètres passant par Saint-Nicolas, ont démontré que ce travail d'utilité publique peut se faire dans de bonnes conditions.

Ils font ressortir les avantages que la réalisation de ce projet procurerait à la ville de Saint-Nicolas et à la région du pays de Waas.

Même pétition d'habitants, de membres de la Société littéraire et de conseillers communaux de Saint-Nicolas ; d'habitants de Saint-Gilles (Waas) et de Saint-Nicolas.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

M. Flechet, 5^e Rapporteur.

24. 1167^a. Les président et secrétaire de l'Union syndicale des négociants en denrées alimentaires, à Liège, prient le Sénat de réserver un accueil favorable à leur pétition du 16 avril 1903, demandant qu'un remède soit apporté à bref délai à la situation vraiment intolérable faite au commerce des cafés.
25. 1167^b. Les président et secrétaire de l'« Union syndicale des négociants en denrées alimentaires », à Liège, exposent que la réglementation actuelle est impuissante pour réprimer les abus vraiment scandaleux qui se commettent dans le commerce des cafés.
- Les pétitionnaires demandent à la Législature de prendre des mesures pour interdire, d'une manière absolue, la teinture et l'enrobage des cafés torréfiés, ainsi que l'importation des cafés avariés et torréfiés.
- Même pétition des président et secrétaire de la Chambre syndicale des négociants en denrées alimentaires, à Bruxelles; des président et secrétaire de la Chambre de commerce de Liège, Huy et Waremme; d'habitants de Tournai, Huy, Gosselies, Verviers, Braine-le-Comte, Barvaux, Fontaine-l'Évêque, Gand, Furnes, Tirlemont, Ledeberg, Courtrai, Louvain, Deynze, Thielt, Hasselt, Wavre, Namur, Chimay, Thuin, Trazegnies, Courcelles, Ransart.
26. 1167^c. Les sieurs Legrand et Jottrand, respectivement président et secrétaire de la Chambre de commerce et d'industrie de Mons, exposent des considérations tendant à démontrer la nécessité de mesures législatives contre la falsification du café.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics et à M. le Ministre de l'Agriculture et dépôt sur le Bureau pendant la discussion des budgets de ces deux départements.

27. 1259^a. Des marchands de bétail et des bouchers de Liège et des environs prient le Sénat d'atténuer les funestes conséquences de la cherté du bétail :
- 1^o En supprimant les droits d'entrée sur les animaux hollandais de boucherie, tout en maintenant les précautions sanitaires en vigueur;
- 2^o En ouvrant, aux mêmes conditions, la frontière

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

au bétail gras français, qui se vend en ce moment à un prix beaucoup moins élevé ;

3° En autorisant l'entrée du bétail maigre de provenance hollandaise et française.

28. 1259^b. Le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean, ému par la situation exceptionnelle qui est faite à la population essentiellement ouvrière de cette commune par suite des entraves apportées aux frontières belges pour l'entrée du bétail étranger, entraves qui ont occasionné une hausse sensible du prix de la viande, prie le Sénat de rendre libre l'entrée en Belgique des bêtes bovines françaises et hollandaises et, dans tous les cas, autoriser le transport par chemin de fer, en wagons plombés, du bétail américain jusque dans l'agglomération bruxelloise, comme aussi dans les autres localités importantes du pays.
29. 1262. Les sieurs Garot et Soubre, respectivement président et secrétaire de la Chambre de commerce de Verviers, transmettent au Sénat le texte d'une protestation votée par cette association le 9 juin 1903 et qui vise les mesures, soit légales, soit administratives, faisant obstacle à la libre importation en Belgique du bétail sur pied et des viandes.
Même pétition des président et secrétaire de la Chambre de commerce d'Ostende.
30. 1263^a. Le Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode émet le vœu que des mesures soient prises immédiatement pour ramener le prix de la viande au taux normal.
Même pétition du Conseil communal de Huy.
31. 1263^b. Le Conseil communal de Dampremy « émet le vœu »
» de voir la Chambre supprimer les droits d'entrée sur
» le bétail et la viande, de voir le Gouvernement accorder
» la libre entrée du bétail maigre et du bétail gras en
» prolongeant le délai dans lequel ce dernier doit être
» abattu ».
32. 1263^c. Le Conseil communal de Schaerbeek « émet le vœu de »
» voir la Chambre supprimer les droits d'entrée sur le
» bétail et la viande, et de voir le Gouvernement accor-
» der la libre entrée du bétail maigre, et l'entrée du
» bétail gras en prolongeant le délai dans lequel ce
» dernier doit être abattu ».

	Numéros
Numéros du registre des	pétitions.
d'ordre.	

33.	1263 ^d .
-----	---------------------

Le Conseil communal de Saint-Gilles émet le vœu que les Chambres législatives et le Gouvernement assurent la libre entrée dans le pays du bétail gras et du bétail maigre et de la viande abattue, dans la mesure où cette liberté est conciliable avec la santé publique.

34.	1263 ^e .
-----	---------------------

Le Conseil communal de Charleroi exprime le vœu :

1° Que les droits d'entrée sur le bétail et la viande soient supprimés ;

2° Que le bétail gras français et américain puisse entrer en Belgique, moyennant d'être dirigé directement sur les six grands abattoirs du pays, pour y être consigné et abattu dans les quatre jours de l'arrivée, cette mesure prise, depuis 1896 pour le bétail hollandais, n'ayant donné lieu à aucune plainte, ni à aucun ennui ;

3° Que le bétail maigre provenant de France et de Hollande, ainsi que le bétail laitier de race hollandaise, soient admis en Belgique moyennant une quarantaine de huit jours à la frontière, délai suffisamment long pour être complètement rassuré sur le bon état de santé des animaux domestiques.

35.	1263 ^f .
-----	---------------------

Le Conseil communal de Laeken émet le vœu de voir le Gouvernement accorder la libre entrée au bétail provenant de la Hollande et de la France, tout en prenant les mesures prophylactiques nécessaires.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et dépôt de ces pétitions sur le Bureau pendant la discussion du Budget de ce Département.

36.	1271.
-----	-------

Par pétition datée du 29 juillet dernier, et parvenue au Sénat après le vote du projet de loi ayant pour objet la répression des fraudes commises au moyen de la margarine, les sieurs Maréchal-Mercier et consorts, membres du bureau de l'Union syndicale des négociants en denrées alimentaires, à Liège, critiquent certaines dispositions de ce projet de loi.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, avec demande d'un bienveillant examen.

M. Vanderkelen, 6^e Rapporteur.

37.	1261.
-----	-------

Par pétition datée de Tirlemont, les sieurs Gillert et consorts émettent le vœu de voir instituer une médaille

commémorative qui serait décernée, à l'occasion du 75^e anniversaire de l'indépendance de la Belgique, à tous les anciens militaires qui ont servi sous le règne de S. M. le Roi Léopold I^{er}.

Même pétition de membres de la Société des anciens militaires : « Les Léopoldistes », à Furnes; des président et secrétaire de la Société des anciens militaires belges « Léopold I^{er} », à Roubaix; des président et secrétaire de la Société des anciens militaires du bassin de Seraing; des membres de la Commission de la Société « Les Léopoldistes », à Malines.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

M. Stiénon Du Pré, 7^e Rapporteur.

38. 659. Les sieurs Lesurques et consorts, membres du Conseil d'administration de la Fédération des sociétés de Belgique, prient itérativement la Législature de modifier la loi sur le droit d'auteur et préconisent la disposition suivante à introduire dans la loi :

« Aucune œuvre musicale ou dramatique ne peut être
» publiquement exécutée ou représentée, en tout ou en
» partie, dans un but de lucre, sans le consentement des
» auteurs.

» Ne rentrent pas dans ce cas, les auditions musicales
» et les fêtes pour lesquelles est prélevé un droit d'entrée
» en vue de couvrir les frais, ou pour être affecté à une
» œuvre de bienfaisance.

» Le taux des droits d'auteur ne pourra, en aucun cas,
» dépasser le chiffre de 2 p. c. de la recette brute. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.*

39. 1277. Le Conseil communal de Verviers, à l'unanimité, proteste contre l'établissement projeté de la ligne de chemin de fer Louvain-Tongres-Visé-Welkenraedt.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

40. 1287. Les sieurs Van Zuylen et Genot, respectivement président et secrétaire de la Chambre de commerce de

Liège, sollicitent du Sénat le vote d'un projet de loi autorisant le Gouvernement :

1° A réduire à cinq centimes le port des lettres ne sortant pas du canton postal où elles ont été déposées ;

2° A réduire à cinq centimes le port des factures circulant en Belgique sous enveloppe ouverte.

Les pétitionnaires exposent les considérations qui paraissent justifier l'une et l'autre de ces réductions.

Même pétition des président et secrétaire de l'Union syndicale, à Bruxelles; de l'Union des fabricants d'armes, à Liège; de la Chambre de commerce de l'arrondissement de Bruges; de la Chambre de commerce de Verviers; de l'Association commerciale, maritime, industrielle et agricole de l'arrondissement d'Ostende.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

M. Dupret, 8^e Rapporteur.

41. 1253. Dans sa séance du 7 avril 1903, le Conseil communal de Schaerbeek a émis, à l'unanimité de ses membres, le vœu de voir porter à cinq le nombre des échevins de cette commune.

Ce Conseil expose les multiples raisons qui militent en faveur de la réalisation de ce vœu, et prie le Sénat d'y donner une suite favorable.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

42. 1260^a. Les sieurs De Cock et consort, administrateurs de la Caisse de retraite « Saint-Jean », à Rollegem-Capelle, demandent, en attendant que la loi de 1900 soit révisée, qu'il soit accordé, pour les versements de 1902, 1903 et 1904 :

a) Une prime supplémentaire de 2 francs par franc jusqu'à concurrence de 10 francs, aux affiliés à la Caisse générale de Retraite, nés de 1846 à 1850, auxquels les exclusions prévues par l'article 2 de la loi du 10 mai 1900 ne sont pas applicables ;

b) Un subside supplémentaire, aux caisses de retraite, de 5 francs pour chaque versement de 14 francs et de

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

43. 1260^b. Des membres de la caisse de pensions « Sint-Jans-Pensioenkring, » à Rollegghem-Capelle, exposent que les personnes nées en 1846 et ultérieurement ne parviennent à se créer qu'une pension excessivement minime. Ils prient le Sénat de vouloir bien décider que la pension de toute personne ayant obtenu toutes les primes de l'État, prévues par la loi, jusqu'à l'âge de 65 ans, sera complétée par l'État jusqu'à concurrence de 100 francs. L'État compléterait, dans la même proportion, la pension de ceux qui n'ont obtenu que la moitié, le quart ou le sixième de ces primes.

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

- ## CONCLUSIONS DU RAPPORT :

45. 1272. Des habitants de Notre-Dame-au-Bois, sous Overyssche, sollicitent la prolongation du tram électrique d'Auderghem à Notre-Dame-au-Bois.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

46. 1273. M. le Gouverneur du Hainaut transmet au Sénat

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

copie d'un vœu qui a été adopté par le Conseil provincial du Hainaut, dans sa séance du 16 juillet 1903, en vue de reviser la loi du 10 mai 1900 sur les pensions de vieillesse et d'augmenter le taux de ces pensions.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

47. 1274. L'administration communale de Waterloo transmet au Sénat copie d'une lettre adressée à M. le Ministre des Chemins de fer demandant itérativement la jonction de la ligne du chemin de fer vicinal de Waterloo (station) à Mont-Saint-Jean, avec le chemin de fer vicinal électrique de Bruxelles à la Petite-Espinette.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et à M. le Ministre de l'Agriculture, en recommandant cette pétition à leur bienveillante attention.

48. 1295. Par pétition datée du 20 décembre et parvenue au Sénat le 21, le sieur Boclinville, secrétaire général de la Ligue nationale des employés et voyageurs de Belgique, expose que le Conseil général de cette ligue préconise des modifications au projet de loi sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

49. 1299. Le sieur Jean-Baptiste Vanderstock, à Bruxelles, âgé de 65 ans, sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir la pension de vieillesse ou un secours.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

50. 1303. Le Collège des Bourgmestre et Échevins de Saint-Gilles fait part au Sénat que le Conseil communal, dans sa séance du 28 janvier 1904, a émis le vœu de voir créer, par la Législature, un cinquième échevinat dans les communes de plus de 50,000 habitants.

Ce Collège expose les raisons qui militent en faveur de cette dérogation à l'article 3 de la loi du 30 mars 1836.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Le Président,
ALF. SIMONIS.